

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 442

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181067

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Dispositif Sainté Pass 2018-2019 – Reconduction de partenariats – Conventions - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 16/11/2018

Compte rendu affiché le : 27/11/2018

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME (Présent à partir de la question n°9 du projet de l'ordre du jour.), Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Florent PIGEON (Présent jusqu'à la question n°73 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER (Présent jusqu'à la question n°44 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME, Pouvoir jusqu'à la question n°14 du projet de l'ordre du jour.) Mme Caroline MONTAGNIER (pouvoir à Mme Pascale LACOUR, Pouvoir jusqu'à la question n°42 du projet de l'ordre du jour.) M. André FRIEDENBERG (pouvoir à Mme Nadia SEMACHE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE)

Absents :

M. Lionel SAUGUES

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 442

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 181067

Direction en charge : Sports Jeunesse et Vie associative

Objet : Dispositif Sainté Pass 2018-2019 – Reconduction de partenariats – Conventions - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Favoriser l'accès des jeunes stéphanois à la culture, aux sports, aux loisirs ou à différents services et améliorer leur cadre de vie constituent une priorité de la municipalité et un facteur d'attractivité pour les jeunes.

Par délibération n°180669 du 2 juillet 2018, l'Assemblée Communale a accepté le principe et les modalités de reconduction pour l'année universitaire 2018-2019 du dispositif "SaintéPass.fr", plateforme dématérialisée qui permet de développer une politique d'accès gratuit ou privilégié à des loisirs, sorties ou autres prestations pour faciliter la vie des jeunes en ville.

□ **Motivation et Opportunité :**

Pour permettre l'accès des jeunes éligibles au dispositif (jeunes de 16 à 25 ans résidant, étudiant ou effectuant un service civique à Saint-Etienne) à des offres diversifiées, « Saintépass.fr » a vocation à s'ouvrir à de nouveaux partenaires.

□ **Contenu :**

Pour l'année universitaire 2018-2019, il est proposé d'intégrer à l'offre actuelle de « Saintépass.fr » les partenaires suivants :

- Ciel ! Les Noctambules ;
- Festival Paroles et Musiques ;
- Festival des Sept Collines / Association Les Films de l'Imparfait ;
- Festival Curieux Voyageurs / Association Rev'A ;
- Association Avataria ;
- Festival DesArts / DesCinés / Association Stéla ;
- Ludiquest / 42 Meeples ;
- Association AGitateurs de Musique (AGM) ;
- Association Fabuleuse Associations des Musiciens Étudiants (FAME) ;
- Association Saint-Etienne en Partage ;
- Association Ligue d'Improvisation Stéphanoise Amateur (LISA) ;
- Festival des Arts Burlesques / Association Beaulieu Spectacle Vivant ;
- Association Sportive des PTT ;
- Squash Club ;
- Association Nouba ;
- Association Capoeira Malungos ;
- ENISE Trail, Association ENISE Evasion ;
- Office du Mouvement Sportif de Saint-Étienne (OMSS).

Ces offres sont applicables jusqu'au 31 août 2019.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 11 100 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	11 100 €					
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver les conditions des différentes conventions de partenariat associées au dispositif, détaillées en annexe,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer lesdites conventions,
- approuver la modification de la prise en charge de la Ville de Saint-Étienne en ce qui concerne les billets proposés par La Comédie.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	Exercices 2018 et 2019 - chap 011 art 6288 (sous réserve du vote des crédits au BP 2019)
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Corinne L'HARMET- ODIN